

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20210413-12	<u>Séance du 13 avril 2021 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt-et-un du mois d'avril le treize le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni à la Salle des Cossies à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14 avril 2021, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 06 avril 2021 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents ()</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES DE TERRAIN CADASTRES AS 572 et 573

Monsieur le Maire expose qu'il convient de déclasser du domaine public dans le domaine privé communal les parcelles suivantes :

- AS 572 de 76 m² rue Gustave Courbet : cession à Monsieur et Madame VIRGILLE Jacques et Evelyne 14 rue Gustave Courbet
- AS 573 de 71 m² impasse Paul Gauguin : cession à Monsieur et Madame PIERGUIDI Lucien et Jocelyne 6 impasse Paul Gauguin.

La Commission Urbanisme, réunie le 25 mars 2021, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par** :

- Accepte l'intégration des parcelles citées ci-dessus dans le domaine privé communal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 13 avril 2021

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER